

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt neuf août, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 25 août 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent: M. RAYNAUD Sylvain, pouvoir à Mme DUMAS Natacha

Secrétaire: Mme DUMAS Natacha

N° 2023-32 : Condition d'accès et tarification de la cantine scolaire

Vu le Code général des collectivités locales notamment l'article L1111-1 ;

Considérant qu'avec l'arrivée de nouveaux employés communaux n'habitant pas la commune, les conditions de restauration ne sont pas optimales ;

Considérant que les employées à la restauration bénéficient déjà de l'accès à la cantine ;

Considérant que les enseignants bénéficient déjà de l'accès à la cantine ;

Le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir l'accès à la cantine scolaire à l'ensemble des employés communaux et stagiaires auprès de ceux-ci. Il propose d'adopter le tarif appliqué aux élèves et enseignants soit **2,20 €** par repas.

Pour faciliter les commandes, il est demandé aux employés de prévenir la semaine précédente de leur présence.

Après délibération, le Conseil **adopte** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- L'accès à la cantine scolaire à l'ensemble des employés communaux et stagiaires auprès de ceux-ci ;
- Le tarif est de **2,20 €** par repas au 4 septembre 2023 ;
- L'information la semaine précédente de la présence ou non-présence à la cantine scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,
le 31 août 2023

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 31/08/2023

Publié le